

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 juin 2021

Point 6d à l'ordre du jour

Délibération n°2021-36

Autorisant la Directrice générale à lancer la procédure avec négociation, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet « l'acquisition et l'installation d'une solution (progiciel) de type système d'information gestion administrative / paie et fournitures de services associés (Intégration du progiciel, maintenance corrective et évolutive) ».

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à lancer la procédure avec négociation, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet « l'acquisition et l'installation d'une solution (progiciel) de type système d'information gestion administrative / paie et fournitures de services associés (Intégration du progiciel, maintenance corrective et évolutive) ».

Article 2° - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération rendue

exécutoire le 28/06/2021

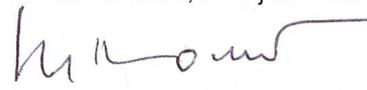
Pour la Directrice générale

La Directrice générale adjointe

Marie-Anne Jacquet



Fait à Saint-Maurice, le 18 juin 2021


Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'Administration